

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise**  
**Service Enfance**  
**Accueil de Loisirs « Pirouette Cacahouète »**  
**Règlement intérieur Extrascolaire – Petites vacances scolaires**  
**Année scolaire 2022-2023**

**CONTEXTE**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV (CIAS HMV) exerce depuis le 1er septembre 2019 la compétence Action Sociale de la CCHMV dont la politique Enfance Jeunesse. Dans le cadre de la politique Enfance, le CIAS HMV gère et met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire facultatif et payant durant les petites vacances scolaires.

Il est déclaré en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès des services de l'Etat : Education, Sports et Jeunesse, du Conseil Départemental (PMI) sur les sites de Modane et Val Cenis. Le financement de la structure par la CAF et la MSA permet une tarification dégressive en fonction des revenus.

Respectant les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs, à l'hygiène et la sécurité alimentaire, ce service met en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV.

DURANT TOUTES LES PETITES VACANCES SCOLAIRES, quel que soit le site	
<b>Tranches d'âge accueillies</b>	3-11 ans
<b>Horaires</b>	8h15-18h15 sauf lundi 02 janvier 2023 (8h30-17h30)
<b>Transports</b>	Organisés au départ de chaque village pour le site ouvert, uniquement si 3 inscrits minimum / 8 places maximum sur chaque ligne
<b>Repas et goûters</b>	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.

VACANCES DE TOUSSAINT		
Dates d'ouverture	Du 24 au 28 octobre 2022	Du 31 octobre au 04 novembre 2022
<b>Lieux d'accueil</b>	Val Cenis Sollières	Modane – Bâtiment de l'ECAL
<b>Horaires</b>	8h15-18h15	8h30-17h30
<b>Transports</b>	<p><u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40</p> <p><u>Ligne 2</u> : Le Freney 8h/18h Fourneaux 8h05/17h55 Modane 8h10/17h50 Le Bourget 8h20/17h40 Aussois 8h30/17h30</p> <p><u>Ligne 3</u> : Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10 Bramans 8h30/17h</p>	<p><u>Ligne 1</u> : Bonneval 7h25/18h20 Bessans 7h35/18h10 Lanslevillard 7h45/18h Lanslebourg 7h55/17h50 Termignon 8h05/17h40 Sollières 8h15/17h30 Bramans 8h25/17h20 Villarodin 8h35/17h10</p> <p><u>Ligne 2</u> : Aussois 8h/17h30 Le Bourget 8h10/17h20</p> <p><u>Ligne 3</u> : Le Freney 8h40/17h Fourneaux 8h45/16h55</p>
<b>Repas et goûters</b>	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.	

VACANCES DE NOEL			
Dates d'ouverture	Du 19 au 23 décembre 2022	Du 26 au 30 décembre 2022	Lundi 02 janvier 2023
<b>Lieux d'accueil</b>	Modane – Bâtiment de l'ECAL	Val Cenis Sollières	
<b>Horaires</b>	8h15-18h15		8h30-17h30
<b>Transports</b>	<p><u>Ligne 1</u> : Bonneval 7h25/18h20 Bessans 7h35/18h10 Lanslevillard 7h45/18h Lanslebourg 7h55/17h50 Termignon 8h05/17h40 Sollières 8h15/17h30 Bramans 8h25/17h20 Villarodin 8h35/17h10</p> <p><u>Ligne 2</u> : Aussois 8h/17h30 Le Bourget 8h10/17h20</p> <p><u>Ligne 3</u> : Le Freney 8h40/17h Fourneaux 8h45/16h55</p>	<p><u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40</p> <p><u>Ligne 2</u> : Le Freney 8h/18h Fourneaux 8h05/17h55 Modane 8h10/17h50 Le Bourget 8h20/17h40 Aussois 8h30/17h30</p> <p><u>Ligne 3</u> : Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10 Bramans 8h30/17h</p>	<p><u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40</p> <p><u>Ligne 2</u> : Le Freney 8h/18h Fourneaux 8h05/17h55 Modane 8h10/17h50 Aussois 8h30/17h30</p> <p><u>Ligne 3</u> : Le Bourget 8h-17h30 Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10</p>

			Bramans 8h30/17h
<b>Repas et goûters</b>	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.		
<b>VACANCES DE FEVRIER</b>			
<b>Dates d'ouverture</b>	<b>Du 06 au 17 février 2023</b>		<b>Du 06 au 10 février 2023</b>
<b>Lieux d'accueil</b>	Val Cenis Sollières		Modane - Bâtiment de l'ECAL
<b>Horaires</b>	8h15-18h15		
<b>Transports</b>	<b>Du 06 au 10 février</b>	<b>Du 13 au 17 février</b>	<u>Ligne 1</u> : Le Freney 8h50/16h50 Fourneaux 8h55/16h55 <u>Ligne 2</u> : Le Bourget 8h/17h30 Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10
	<u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40 <u>Ligne 2</u> : Aussois 8h/17h30 <u>Ligne 3</u> : Bramans 8h05/17h35	<u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40 <u>Ligne 2</u> : Le Freney 8h/18h Fourneaux 8h05/17h55 Modane 8h10/17h50 Le Bourget 8h20/17h40 Aussois 8h30/17h30 <u>Ligne 3</u> : Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10 Bramans 8h30/17h	
<b>Repas et goûters</b>	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.		
<b>VACANCES DE PAQUES</b>			
<b>Dates d'ouverture</b>	<b>Du 11 au 14 avril 2023</b>		<b>Du 17 au 21 avril 2023</b>
<b>Lieux d'accueil</b>	Val Cenis Sollières		Modane – Bâtiment de l'ECAL
<b>Horaires</b>	8h15-18h15		
<b>Transports</b>	<u>Ligne 1</u> : Bonneval 8h10/18h20 Bessans 8h20/18h10 Lanslevillard 8h30/18h Lanslebourg 8h40/17h50 Termignon 8h50/17h40 <u>Ligne 2</u> : Le Freney 8h/18h Fourneaux 8h05/17h55 Modane 8h10/17h50 Le Bourget 8h20/17h40 Aussois 8h30/17h30 <u>Ligne 3</u> : Avrieux 8h10/17h20 Villarodin 8h20/17h10 Bramans 8h30/17h		<u>Ligne 1</u> : Bonneval 7h25/18h20 Bessans 7h35/18h10 Lanslevillard 7h45/18h Lanslebourg 7h55/17h50 Termignon 8h05/17h40 Sollières 8h15/17h30 Bramans 8h25/17h20 Villarodin 8h35/17h10 <u>Ligne 2</u> : Aussois 8h/17h30 Le Bourget 8h10/17h20 <u>Ligne 3</u> : Le Freney 8h40/17h Fourneaux 8h45/16h55
<b>Repas et goûters</b>	Commandés ou fournis par les familles et respectant la charte repas.		

Le calendrier, les horaires et les lieux d'accueil indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en cas de modification du calendrier scolaire officiel de l'Académie de Grenoble ou en raison de nécessités organisationnelles d'accueil imprévues à ce jour (disponibilité des locaux, transport ...).

**En complémentarité des accueils proposés par le CIAS HMV, d'autres structures sur le territoire peuvent accueillir les enfants durant les vacances : structures multi accueils, ... : Coordonnées et contacts sur le site de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>**

## **ORIENTATIONS EDUCATIVES**

Visant à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif », l'ensemble des accueils suit les objectifs suivants :

- Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires
- Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale
- Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel
- Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique

Projet éducatif et projet pédagogique sont en consultation libre sur le site internet de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

## **ACCUEILS ET FONCTIONNEMENT**

Géré par le Service Enfance, l'accueil de loisirs « Pirouette Cacahouète » est organisé en accueil de loisirs multisites, avec un animateur qualifié référent par site et un directeur ALSH. Ils sont agréés Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les parents ont la possibilité de choisir d'inscrire leurs enfants à l'accueil de Modane ou de Val Cenis Sollières. Disposant de capacités d'accueil limitées et d'un agrément de la Protection Maternelle Infantile (PMI), les 2 sites d'accueil sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans ou scolarisés. Les enfants en CM2 ont la possibilité de choisir de s'inscrire en enfance ou en jeunesse.

Les accueils sont soumis à la réglementation et aux dérogations des services de l'Etat : Education, Sports et Jeunesse concernant les taux d'encadrement. Le CIAS HVM se réserve le droit fermer l'accueil en cas d'effectifs insuffisants : l'accueil sur une journée ne sera assuré qu'à partir de 5 enfants inscrits au cours de la même journée sur 1 des ½ journées. Si ce seuil n'est pas atteint, l'accueil sera fermé pour la journée. Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente.

***Un transport est proposé aux enfants de chaque commune du territoire pour le site ouvert. Il ne sera mis en place que si 3 enfants minimum sur chaque ligne sont inscrits au transport (8 places maxi). Les parents concernés en seront informés le jeudi de la semaine précédente (voir Modalités d'inscription)***

Les inscriptions pouvant se faire à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations, les arrivées / départs des enfants se font dans les créneaux horaires suivants :

- entre 8h15 et 9h30
- entre 12h et 12h30
- entre 13h30 et 14h
- entre 17h et 18h15.

### **Charte repas pour les repas fournis par les parents**

Fourni le matin même à température du réfrigérateur ( $\pm 3^{\circ}\text{C}$ ), le repas « maison » est livré dans un sac portant le nom et le prénom de l'enfant. Stockés (à réception) entre  $0^{\circ}\text{C}$  et  $+3^{\circ}\text{C}$  sur le lieu d'accueil, les composants du repas « maison » sont conditionnés de manière étanche et individuelle. Plat chaud et composant liquide non pré-emballé (ex : yaourt, salade de fruits) sont conditionnés en boîte alimentaire étanche (ex : Tupperware. Merci de ne pas fournir une boîte en verre). Ouverte seulement après passage au four à micro-ondes, la boîte alimentaire est contrôlée par la famille avant son dépôt à l'accueil (ex : absence d'aluminium ou de plastique, étiquette sur la boîte s'il ne faut pas faire réchauffer).

## REGLES DE VIE

- L'enfant inscrit doit respecter les règles de vie de l'accueil, le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition, ainsi que les consignes des animateurs.
- Une attitude correcte est exigée des enfants, aussi bien au niveau de la tenue, que du langage et du comportement.
- Il ne sera toléré aucune incivilité, grossièreté ou écart de langage, ni aucun acte de violence physique ou verbale envers quiconque (enfant ou adulte).
- En cas de manquement à ces règles, le CIAS HMV se réserve le droit d'appliquer une sanction appropriée à la gravité de la faute voire d'exclure temporairement l'/les enfant(s) des accueils du Service Enfance.
- Les parents doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'apporte ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni téléphones aux accueils du Service Enfance. La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de perte ou vols d'objets personnels.
- L'arrivée et le départ des enfants doivent être signalés aux animateurs présents sur l'accueil, et les heures consignées sur le registre de présences.
- Aucun enfant n'est confié à une personne ne figurant pas sur l'autorisation parentale.
- Aucun enfant ne peut partir seul de l'accueil sans l'autorisation parentale inscrite au dossier d'inscription.
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité programmée.

## SANTE

- Traitements médicaux : Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs, les parents informent directement le Service Enfance, et nous apportent une ordonnance récente au nom de l'enfant et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne sera dispensé sans prescription médicale. Aucune automédication ne sera tolérée. Pour éviter tout incident, il est demandé aux parents de ne pas confier de médicaments à leurs enfants.
- PAI : L'accueil d'enfants souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée est conditionné aux démarches suivantes :
  - Les parents informent directement le Service Enfance des problèmes de santé rencontrés par l'enfant (susceptibles d'influer sur l'organisation des accueils) au moment de l'inscription.
  - Le CIAS HMV prend connaissance du dossier sanitaire et se positionne sur la possibilité (ou non) d'un accueil individualisé.
  - Dans la mesure où l'accueil est accepté, un dossier sanitaire (PAI) précisant les problèmes médicaux rencontrés, les traitements suivis et conduites à tenir par le personnel d'encadrement est constitué par la famille, le médecin référent, le directeur de l'accueil et l'animateur en charge de son suivi. Celui-ci peut être effectué en lien avec l'école.
  - Autorisation parentale, ordonnance, certificat et traitement médicaux sont délivrés par la famille au directeur de l'accueil avant l'arrivée de l'enfant et pour la durée d'inscription. L'ensemble est restitué à la famille à l'issue de la période d'accueil.
  - **En cas d'allergie alimentaire, un panier repas devra être fourni par la famille (dans le respect de la « charte repas »).**

## INSCRIPTIONS, dans la limite des places disponibles

L'accès aux différents accueils nécessite une inscription de l'enfant à l'ALSH « Pirouette Cacahouète ». L'inscription impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription, commun à tous les types d'accueils (périscolaire / extrascolaire) sur tous les sites. Il comprend les informations sur les enfants et les responsables légaux + autorisations parentales et une fiche sanitaire de liaison. Pour être complet, vous devez aussi joindre une copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition, une copie des vaccins (DTP obligatoire) et une copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité.

- 1- Si vous n'avez pas rempli de dossier pour l'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire de Fourneaux, Modane, Aussois, Avrieux, Val Cenis Sollières, Val Cenis Lanslebourg, Bessans ou Bonneval sur Arc ou à un accueil extrascolaire pour l'année 2021-2022, vous trouverez le dossier d'inscription et la fiche sanitaire :
  - En version papier sur demande auprès des animateurs ou par mail [c.gros@cchmv.fr](mailto:c.gros@cchmv.fr) à retourner complet par mail ou à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Val Cenis Lanslebourg
  - En version numérique via les liens suivants : Dossier d'inscription : <https://forms.gle/v3Ppy7QJa2RusgDQ9> et Fiche sanitaire : <https://forms.gle/7n9DtkzGmy2EF8> ou sur le site du portail familles : <https://portail-familles.net/cchmy>

Dans les 2 cas, la fourniture d'une copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition, une copie des vaccins (DTP obligatoire) et une copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité est obligatoire et sont à retourner par mail ou à la maison cantonale à Modane ou à la CCHMV à Val Cenis Lanslebourg.

Une fois les dossiers traités, vous recevrez par mail un identifiant et un mot de passe qui vous donneront accès au Portail Familles pour que vous puissiez gérer directement en temps réel vos inscriptions/annulations ainsi que vos factures et vos règlements.

- 2- Si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription pour votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023 et fournis toutes les pièces demandées (copie des vaccins, de l'attestation de quotient familial de la CAF et de l'attestation d'assurance), vous pouvez procéder directement aux inscriptions sur les périodes requises.

Ce dossier d'inscription est commun aux accueils Pirouette Cacahouète périscolaires et extrascolaires, valable pour l'année scolaire en cours, de septembre à août.

Pour qu'une inscription aux différents accueils périscolaires et extrascolaires soit prise en compte, toutes les factures de l'année scolaire précédente doivent avoir été réglées, et le dossier d'inscription complet devra avoir été remis au Service Enfance avant la 1<sup>ère</sup> fréquentation de l'enfant.

### **Modalités d'inscription :**

ACCUEILS	EXTRASCOLAIRE	DATE BUTOIR	AUPRES DE	PAR
Modane (3/11 ans) Val Cenis Sollières (3/11 ans)	Toussaint	Mercredi minuit sur le portail familles pour la semaine suivante, puis par mail/SMS en fonction du nombre de places restantes et jusqu'à la veille avant midi	Portail familles ou Caroline	Portail familles en ligne : <a href="https://portail-familles.net/cchmv">https://portail-familles.net/cchmv</a> , SMS 06.70.57.05.57 ou mail <a href="mailto:c.gros@cchmv.fr">c.gros@cchmv.fr</a>
	Noël			
	Février			
	Pâques			

Vous pouvez inscrire votre/vos enfants(s) à la journée ou ½ journée (avec ou sans le temps du repas), à vérifier en fonction du programme d'animations. Les arrivées / départs des enfants se font dans les créneaux horaires suivants :

- entre 8h15 et 9h30
- entre 12h et 12h30
- entre 13h30 et 14h
- entre 17h et 18h15.

**Les inscriptions au transport des enfants se font uniquement par mail ([c.gros@cchmv.fr](mailto:c.gros@cchmv.fr)).** Vous recevrez un avis de prise en compte de votre demande par retour de mail, et serez informés de la mise en place du transport dès que le seuil des 3 enfants minimum sera atteint. Si le seuil n'est pas atteint, vous serez informés de l'annulation du transport le jeudi après-midi pour la semaine suivante.

### **ANNULATIONS ET RETARDS**

- L'annulation d'une réservation hors délai soit après le jeudi 12h de la semaine précédente doit être faite dès que possible et au plus tard le 1<sup>er</sup> jour d'absence **uniquement par SMS 06.70.57.05.57 ou par mail [c.gros@cchmv.fr](mailto:c.gros@cchmv.fr)** auprès de Caroline. Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé. Sur présentation d'un justificatif (certificat médical, hospitalisation, décès), l'exonération de facturation ne peut survenir qu'à partir du 2<sup>ème</sup> jour.
- Au-delà de 3 absences d'un enfant sur une semaine de vacances sans information au préalable du Service Enfance, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.
- Les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) au plus tard à l'heure de fermeture de l'accueil. Au-delà de 3 retards sur une période de vacances, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

### **TARIFICATION, FACTURATION ET REGLEMENTS**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'administration du CIAS HMV (**Grille tarifaire en annexe**). La facturation est effectuée par Caroline au CIAS HMV. Vous recevrez une facture en format papier par courrier et numérique sur le portail familles. Les règlements sont à faire auprès du Trésor Public de Modane.

**Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 12h de la semaine précédente est dû et facturé.** La facturation est forfaitaire. Elle est établie au mois.

- En l'absence d'information ou d'attestation relative au Quotient Familial (QF), la facturation est établie en référence au QF le plus élevé de la grille tarifaire.

- Le règlement des factures s'effectue par CB via le portail familles, par virement (RIB : BDFEFRPPCCT FR59 3000 1002 79D7 3900 0000 007), chèques à l'ordre du Trésor Public, CESU papier ou espèces auprès du Trésor Public de Modane, ou par prélèvement automatique (formulaire à demander à Sophie)
- Pour toute erreur de facturation, les familles contactent Caroline.
- Pour tout problème de règlement, les familles contactent le Trésor Public de Modane au 04.79.05.06.90
- Les familles informent Caroline de tout changement de situation (familial ou professionnel) pouvant avoir un impact sur le calcul du Quotient Familial et la facturation.

## **TARIFS**

Les tarifs sont délibérés par le conseil d'administration du CIAS HMV. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants et leurs activités, la fourniture des repas et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par le CIAS HMV.

	<b>½ Journée</b>	<b>Temps du midi</b>	<b>Journée</b>	<b>Forfait engagement semaine</b>	<b>Repas commandé</b>
Moins de 400€	3€	1.25€	6.50€	-20%	5.50€
De 400 à 599€	4€	1.60€	8€		
De 600 à 799€	5€	2.15€	12€		
De 800 à 999€	6€	2.50€	14€		
De 1000 à 1199€	6.5€	2.65€	15€		
De 1200 à 1599€	7€	3€	16€		
De 1600 à 1999€	8.5€	3.55€	19€		
2000€ et plus	9.5€	4.05€	21€		

- -15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2<sup>ème</sup> enfant et suivant d'une famille sur le même accueil (sauf sur tarif repas et goûters commandés)
  - Forfait engagement -20% pour toute inscription à la semaine complète
  - Une majoration de +50% du tarif du QF de la famille sera appliquée pour les enfants et jeunes
    - qui ne sont pas ou n'ont pas été scolarisés et inscrits dans un établissement d'enseignement implanté sur le territoire durant l'année civile en cours
- Ou
- dont aucun représentant légal ne réside sur le territoire de la CCHMV au titre de sa résidence principale au moment de la période d'accueil
- Aucune dégressivité ne sera accordée aux enfants Hors Territoire.

## **VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications et/ou compléments dans le cadre de protocoles spécifiques imposées et/ou nécessaires. Ces modifications de fonctionnement et protocoles font l'objet d'un document spécifique et d'une information auprès des familles. L'inscription et la participation à l'accueil de loisirs imposent pleine et entière acceptation de ces protocoles et modifications de fonctionnement.